



AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNISIE

- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 12 octobre au 18 octobre 2018

Tunisie

- *Le projet de loi de finances 2019 (PLF) déposé à l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) vendredi 12 octobre 2018 a été dévoilé.*
- *Moody's maintient la note de la dette souveraine de la Tunisie (B2) mais dégrade la perspective de la note de « stable » à « négative ».*
- *La Tunisie progresse au classement de la compétitivité en 2018 : 87^{ème} sur 140 selon le « Rapport de Compétitivité Mondial » du Forum économique mondial de Davos.*
- *Le Ministère de l'Industrie et des PME reporte la date limite de dépôt des demandes pour l'appel aux projets portant sur la réalisation d'un nouveau parc éolien et solaire dans le cadre du régime des autorisations.*

Libye

- *L'OPEC annonce une augmentation substantielle de la quantité de pétrole brut extraite pour le mois de septembre 2018.*

TUNISIE

- *Le projet de loi de finances 2019 (PLF) déposé à l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) vendredi 12 octobre 2018 a été dévoilé.*

Le projet de loi de finances (PLF) pour l'année 2019 a été déposé à l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) vendredi 12 octobre 2018. Conformément à l'article 66 de la constitution tunisienne, l'ARP doit adopter ce projet de loi avant le 10 décembre 2018. Le PLF 2019 a été élaboré sur la base de plusieurs indicateurs macroéconomiques. Ainsi, le gouvernement table pour 2019, sur une croissance économique de 3,1% et un prix du baril de pétrole à 75 USD. L'objectif du PLF 2019 est de ramener le déficit public à -3,9% du PIB (contre un objectif de -4,9% du PIB dans la loi de finances - LF - 2018, pour 5,5% finalement atteint selon le FMI) et la dette publique à 70,9% du PIB (contre un objectif de 71,4% dans la LF 2018, pour 72% finalement atteint selon le FMI).

Le budget de l'Etat pour l'année 2019 s'élève à 40,861 Mds TND, en hausse de +9,3% par rapport à 2018. Cette hausse est en grande partie contrainte, résultant de la hausse des dépenses liées au remboursement de la dette publique (principal et intérêts). Celles-ci ont augmenté de +18,7% par rapport aux montants mentionnés dans la Loi de Finances Complémentaire (LFC) 2018. *In fine*, les dépenses budgétaires sont réparties comme suit : 61,9% pour les dépenses de gestion (contre 63,3% dans la LFC 2018), 22,8% pour les dépenses liées au remboursement de la dette publique (contre 21% dans la LFC 2018) et 15,3% pour les dépenses de développement (contre 16% dans la LFC 2018). Les dépenses de gestion demeurent particulièrement importantes car la masse salariale augmenterait de +11,5% en 2019 (contre +3,2% dans la LFC 2018).

Parmi les grandes orientations du PLF 2019, on notera un allègement de la pression fiscale sur les entreprises, mais aussi un accroissement des dépenses sociales et de développement régional. Ainsi, les principales mesures mentionnées dans le PLF 2019 sont (i) la réduction du taux d'imposition sur les sociétés de 25% à 13,5%, qui sera effective à partir de 2022 dans un certain nombre de secteurs à très haute valeur ajoutée, à forte employabilité ou dans l'export ; (ii) le prolongement en 2020 d'une mesure déjà en vigueur, relative à l'exonération d'impôt sur les sociétés pendant 4 ans pour les entreprises nouvellement créées qui font l'objet de projets d'investissement au cours des années 2018 et 2019 ; (iii) l'allocation de 400 M TND supplémentaires pour la mise en place de la Banque des Régions afin faciliter le financement des PME et leur restructuration ; (iv) la prise en charge additionnelle par l'Etat de la contribution de l'employeur à la sécurité sociale pour une durée de 10 ans pour les sociétés dans les zones de développement régional (ZDR) et ce pour les secteurs du textile et de l'habillement ainsi que ceux du cuir et des chaussures ; (v) le doublement du budget alloué au Fonds de promotion des exportations (Foprodex) à 80 M TND ; (vi) la création de nouveaux établissements de santé moyennant une enveloppe de 2 Mds TND et le versement de 500 M TND à la pharmacie centrale pour renforcer le stock de médicaments.

- *Moody's maintient la note de la dette souveraine de la Tunisie (B2) mais dégrade la perspective de la note de « stable » à « négative ».*

L'agence *Moody's* a publié, mardi 16 octobre 2018, [un communiqué](#) dans lequel elle a confirmé la note de la dette souveraine de la Tunisie à B2, avec toutefois une dégradation de la perspective de « stable » à « négative ». *Moody's* a justifié la baisse la perspective de la note par la détérioration des conditions de financement au niveau mondial, ainsi que par la réduction des réserves de change du pays. Celles-ci ont en effet diminué à un niveau (2,5 mois d'importation de biens en septembre 2018) qui présente un risque pour la dette souveraine. Ainsi, le montant de la dette extérieure arrivant à échéance sur l'année à venir et des dépôts de long terme en monnaie étrangère représenterait 250% des réserves de change du pays fin 2019 (contre 220% en 2018), soit un ratio beaucoup plus élevé que la plupart des pays ayant une note souveraine comparable (B). La baisse des réserves s'explique notamment par la hausse des prix du pétrole plus importante que prévu, et par un ralentissement des entrées nettes de capitaux par rapport à l'année dernière. *Moody's* mentionne toutefois des progrès significatifs accomplis par la Tunisie en matière de réformes budgétaires et macroéconomiques, au cours des derniers trimestres. Pour revenir à des perspectives stables et éviter une dégradation de la note, la Tunisie devra selon *Moody's* mettre en œuvre les réformes du programme du FMI et réduire ses déficits public et extérieur, tandis que les bailleurs de fonds devront maintenir leurs engagements à l'égard du pays. Pour rappel, l'agence *Moody's* avait dégradé la note souveraine en août 2017 (de Ba3 à B1) puis en mars 2018 (de B1 à B2).

- *La Tunisie progresse au classement de la compétitivité en 2018 : 87^{ème} sur 140 selon le « Rapport de Compétitivité Mondial » du Forum économique mondial de Davos.*

Le mercredi 17 octobre 2018, le Forum économique mondial de Davos a publié son dernier « [Rapport de Compétitivité Mondial](#) » pour l'année 2018. Ce rapport évalue la compétitivité de 140 économies à partir de 98 indicateurs répartis en 12 piliers. Le score global de la Tunisie a augmenté d'un point, à 55,6 en 2018 (sur un total de 100) contre 54,6 en 2017. Elle occupe désormais la 87^{ème} position du classement, alors qu'elle n'était classée qu'au 95^{ème} rang en 2017. Il convient toutefois de rappeler qu'en 2010 (année prérévolutionnaire), elle se situait en 32^{ème} position, son meilleur rang jusqu'alors. Au niveau du continent africain, la Tunisie occupe le 3^{ème} rang à l'échelle africaine juste derrière l'Afrique du Sud et le Maroc, soit un gain de 6 rangs par rapport à 2017. Sur le plan sectoriel, la Tunisie obtient un bon score dans le domaine du capital humain, soit les piliers de la santé (83,2/100 et 58^{ème} rang mondial) et de l'« Education et compétences » (61,4/100 et 71^{ème} rang). *A contrario*, la Tunisie obtient un mauvais score dans les piliers du marché du travail (46,4/100 et 129^{ème} place – cas notamment des sous-catégories suivantes : productivité du travail, participation des femmes au marché du travail, flexibilité salariale, capacité à embaucher une main-d'œuvre étrangère, taxation du facteur travail), de la stabilité macro-économique (65,7/100 et 118^{ème} rang – en particulier la dynamique de la dette), du marché des biens (51,7/100 et 103^{ème} place – notamment les droits de douane et les barrières non tarifaires) de l'adoption des Technologies de l'information et de la communication (45,1/100 et 90^{ème} position – surtout dans le domaine de l'internet) et de la capacité à innover (32,7/100 et 84^{ème} rang – problèmes en termes de diversité de la main-d'œuvre, de développement de *clusters*, etc.).

- *Le Ministère de l'Industrie et des PME reporte la date limite de dépôt des demandes pour l'appel aux projets portant sur la réalisation d'un nouveau parc éolien et solaire dans le cadre du régime des autorisations.*

Dans [un communiqué](#) publié le 9 octobre 2018, le Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises a décidé de reporter de deux mois – soit au 18 décembre - la date limite de dépôt des demandes pour l'appel aux projets concernant la mise en place d'un nouvel parc éolien (120MW) et solaire (60 MW) dans le cadre du régime des autorisations. Prévues initialement pour le 15 août 2018, la date limite de dépôts des demandes avait déjà été reportée une première fois en juillet 2018 au 18 octobre 2018.

LIBYE

- *L'OPEC annonce une augmentation substantielle de la quantité de pétrole brut extraite pour le mois de septembre 2018.*

Selon l'OPEC, la quantité de pétrole brut extraite au cours du mois de septembre 2018 a dépassé la moyenne de 1 M de barils/jour – soit le niveau le plus élevé depuis plus de 5 ans. Dans de précédentes déclarations faites à la presse, M. Mustafa Sanallah, président de la NOC (National Oil Company) avait attribué cette augmentation substantielle à l'amélioration de la situation sécuritaire autour de plusieurs champs pétroliers du pays. Le président de la compagnie pétrolière nationale avait également annoncé qu'il estimait les revenus tirés de la rente pétrolière pour 2018 à 23,4 milliards de dollars, à condition que la situation sécuritaire ne se dégrade pas.

Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et actualisées, et corriger, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication